

Compte rendu sommaire  
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 novembre 2011  
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le QUATORZE du mois de novembre à 18h00, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 novembre 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, WATRIN, MATELIC (du point 1.1 au 5.2 inclus), MULLER, (à partir du point 3.1 inclus), CORRADI (du point 1.1 au 5.2), SERREDSZUM, VOLLE, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membre ayant donné procuration : M. HALTER à M. FOURNIER

Absent excusé : MM. DROUIN, MULLER (du point 1.1 au 2.2 inclus), MATELIC (à partir du point 5.3), CORRADI (à partir du point 5.3)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, BENABID (Moyeuvre-Grande) et Mme D'AMATO et Mlle LOUIS

Le Président ouvre la séance à 18h00, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande ensuite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

7.1 Mise en place d'un dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Le bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que le point 7.1 soit ajouté à l'ordre du jour.

## 1. PETITE ENFANCE

### 1.1 **DB 2011-88 - PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A MARANGE-SILVANGE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1**

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'équipe IN SITU Architectes-Barthes Bois BE Structure – New Energie concept BE Fluide/SSI – SERIAL Acoustique BE, pour la construction d'un centre multi accueil petite enfance à Marange-Silvange.

Cet avenant a pour objet de fixer, le coût prévisionnel définitif des travaux (APD) à 1 422 302,36 € HT et, un nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre à 1 422 302,36 € HT x 11,55 % soit 167 775,92 € HT.

- Et AUTORISE le Président à signer ce dernier.

### 1.2 **DB 2011-89 - PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL VALEE DE L'ORNE A CLOUANGE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1**

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'équipe Jean Didier COCHET - ITB – MBA Structure – Concept Elec – DM Ingénierie, pour la construction d'un centre multi accueil petite enfance dans la Vallée de l'Orne.

Cet avenant a pour objet de fixer, le coût prévisionnel définitif des travaux (APD) à 1 170 701,00 € HT et, un nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre à 1 170 701,00 € HT x 8,75 % soit 105 436,34 € HT.

- Et AUTORISE le Président à signer ce dernier

### **1.3 DB 2011-90- PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION D’UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A MARANGE-SILVANGE –ATTRIBUTION DES LOTS 3, 4, 8 ET 9 APRES NEGOCIATION**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants pour les lots suivants :
- Lot 3 : Offre de base de MADDALON FRERES à 248 889,59 € HT + option n°2 (pré-grisaillement des bardages) à 21 153,601 € HT soit un total de 270 043,19 € HT
- Lot 4 : Offre de base de MADDALON FRERES à 237 160,06 € HT
- Lot 8 : Offre de base de BONECHER à 55 311,09 € HT + option n°1(2 auvents de protection) à 1 909,70 € HT soit un total de 57 125,31 € HT
- Lot 9 : Offre de base de BONECHER à 94 629,39 € HT

## **2. ENVIRONNEMENT**

### **2.1 DB 2011-91 – Elaboration d’un Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement- Demande de subventions**

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l’Agence de l’Environnement et de la Maitrise de l’Énergie (ADEME) et de la Région Lorraine pour l’élaboration d’un Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement.
- et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

### **2.2 DB 2011-92 - Aménagement des berges de l’Orne – Réalisation d’une placette à Rosselange**

Le Bureau communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- EST FAVORABLE à la réalisation des travaux d’aménagement de la placette située à l’entrée du site des délaissés ferroviaires sur le territoire de Rosselange ainsi que l’ensemble du carrefour
- DECIDE de répartir le montant de ces travaux comme suit :
  - o 17.427,00 € HT (20.843,00 € TTC), soit 1/3 du coût total, à la charge de la commune de ROSSELANGE,
  - o 34.854,00 € HT, (41.685,00 € TTC) soit 2/3 du coût total, à la charge de la CCPOM.

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1 DB 2011-93- Contrat d’assurance des risques statutaires du personnel communautaire – Habilitation au Centre de Gestion**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de confier l’organisation de la mise en concurrence des compagnies d’assurances pour la couverture des risques statutaires des agents communautaires au Centre de Gestion de la Moselle.
- DONNE son accord pour que le Centre de Gestion de la Moselle agisse, à cet effet, pour le compte de la Communauté de Communes.

### **3.2 DB 2011-94 Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Abaissement du taux de la cotisation – Adoption d’une motion**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- S'OPPOSE à l'amendement (article 38 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011) du sénateur Jean ARTHUIS qui conduit à l'abaissement de la cotisation des collectivités locales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- S'ASSOCIE, à toutes les associations d'élus et toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique Territoriale qui ont fait connaître leur désaccord avec cet amendement
- DEMANDE le maintien à 1% de la cotisation obligatoire versée au CNFPT, organisme déconcentré et paritaire qui garantit aux collectivités et à leurs salariés un accès égalitaire aux formations.

### **3.3 DB 2011-95 - Mutualisation des services – Mise en place d'un groupe de travail en vue de l'élaboration du schéma de mutualisation des services prévu par la loi du 16 décembre 2010.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager une réflexion sur la mutualisation des services à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- DECIDE de constituer, à cet effet, un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens de la communauté de communes et de ses communes membres.

## **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **4.1 DB 2011-96 - Parc d'activités communautaire « Champelle » - Hôtel d'entreprises- Location d'une cellule à la Société SCATTOLINI**

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la location du local n°6 de l'Hôtel des Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte Marie-Aux-Chênes à la société SCATTOLINI France, représentée par son directeur régional Monsieur FABAC Andréa, dont le siège social est situé à MONTIGNY-LES-METZ (57 950), 3 rue Erckmann Chatrian (LOREX SA, expert comptable),
- FIXE le montant du loyer à 5 €/m<sup>2</sup> HT soit 2 406,50 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 481,30 m<sup>2</sup>,
- et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la société SCATTOLINI France ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire

## **5. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **5.1 DB 2011-97- Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter le projet de programme local de l'habitat, présenté lors du comité de pilotage du 09 novembre 2011 par le bureau d'études SEMAPHORES.

### **5.2 DB 2011-98- Opération Ravalement de façades – Modification des critères**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager une réflexion sur l'extension du périmètre d'éligibilité à l'opération « ravalements de façades »,
- DECIDE de prendre contact avec la région afin d'étudier un assouplissement du règlement d'attribution des subventions dans le cadre de cette opération.

### **5.3 DB 2011-99- Opération ravalement de façades – Versement de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l'Opération ravalement de façades pour un montant total de 1 830,00 € TTC.

### **5.4 DB 2011-100 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)» pour un montant total de 5 979,36 € TTC.

### **5.5 DB 2011-101 – Programme d'intérêt Général « Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »- Demande de subventions**

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de la Région Lorraine pour la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général visant la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

## **6. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **6.1 DB 2011-102 – Aménagement d'un giratoire sur la RD 181 à Sainte Marie aux Chênes – Attribution d'un fonds de concours**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité et une abstention (Monsieur WATRIN n'ayant pas pris part au vote),

- DECIDE d'attribuer, à la Commune de Sainte Marie aux Chênes, un fonds de concours de 50.000,00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un giratoire sur la RD 181, étant précisé que ce giratoire dessert notamment le parc d'activités communautaire « Champelle », dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

## **7. POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

### **7.1 DB 2011-103 – Mise en place d'un dispositif d'aide aux équipements de développement durable**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe quant à la mise en place d'un dispositif d'aide aux équipements durables,
- RETIENT les deux axes d'intervention proposés par la commission « Développement Durable et Energies Nouvelles » pour la mise en œuvre de ce dispositif, à savoir :
  - o Pour les particuliers : les travaux d'isolation et la récupération des eaux pluviales (cuves hors sol et cuves enterrées)
  - o Pour les communes : l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales
- CHARGE la commission « Développement Durable et Energies Nouvelles » de définir les critères à appliquer pour l'attribution de subventions dans le cadre de ce dispositif
- DONNE son accord de principe pour la réalisation d'une thermographie aérienne
- et CHARGE la commission « Développement Durable et Energies Nouvelles » de rechercher toutes les aides financières mobilisables pour la réalisation de cette thermographie aérienne.

## 8. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2011
- Tableau de bord financier au 31/10/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2011
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/10/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2011

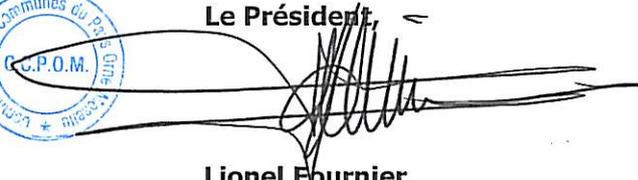
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h00.

Rombas, le 17 novembre 2011

Affiché le 18.11.11

Le Président,



  
Lionel Fournier